



Université de Tunis El Manar

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur



PAQ-DGSE Gouvernance et Responsabilité pour l'Employabilité et
l'Environnement de l'ISSBAT



Institut Supérieur des Sciences
Biologiques Appliquées de
Tunis

Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité
(PromESSE/TN)

TERMES DE RÉFÉRENCES

ACTION : PAQ DGSE ISSBAT 01/2024 – Prolongation des délais

Recrutement d'un Consultant Individuel

pour la formation en

« Hygiène, Sécurité et Environnement »

Résultat 1.1-3 Activité : A1.1-3.2

Table des matières

1.	Contexte de l'action.....	3
2.	Objectifs de la mission.....	3
3.	Activités nécessaires à l'accomplissement de la mission.....	3
4.	Livrables.....	5
5.	Durée et lieu de la mission.....	5
6.	Profil et qualifications de l'expert.....	5
7.	Sous-traitance.....	6
8.	Responsabilités respectives.....	6
9.	Soumission.....	6
10.	Méthode de sélection.....	7
11.	Négociation.....	7
12.	Attribution.....	8
13.	Informations complémentaires.....	8
14.	Confidentialité.....	8
15.	Conflits d'intérêt.....	8
16.	Textes de référence.....	8
17.	Annexes.....	8

1. Contexte de l'action

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) entreprend un Programme de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESSE/TN) et mobilise une partie de son financement auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN).

Dans le cadre de l'Appel à propositions : « PAQ-DGSE » du Programme PromESSE-Tn, lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour Développer la Gestion Stratégique des Établissements de l'Enseignement Supérieur, l'ISSBAT a bénéficié d'une allocation pour la mise en œuvre de son projet intitulé GREEN « Gouvernance et Responsabilité pour l'Employabilité et l'Environnement ».

L'objectif général du projet PAQ GREEN de l'ISSBAT est le renforcement de ses capacités de gestion pédagogique, administrative, financière et de vie universitaire pour une amélioration continue en accord avec les objectifs du développement durable.

Les objectifs spécifiques du projet GREEN sont :

- Accompagnement à la mise en place d'un système d'assurance qualité interne ;
- Amélioration de l'autonomie institutionnelle et de la redevabilité ;
- Renforcement des capacités de gestion proactive des cursus ;
- Renforcement des initiatives innovantes et entrepreneuriales en collaboration avec l'Université ;
- Encouragement et appui des activités associatives culturelles, scientifiques et sportives.

L'ISSBAT s'engage pour la mise en œuvre d'une politique d'assurance qualité, l'autoévaluation des systèmes existants et l'analyse stratégique, tout en conformité aux exigences et standards internationaux.

C'est dans ce contexte que la formation en hygiène, sécurité et environnement de la communauté de l'ISSBAT s'avère nécessaire.

2. Objectifs de la mission

Les objectifs de cette mission sont de :

- Accompagner la communauté de l'ISSBAT à développer ses compétences théoriques et pratiques en matière d'hygiène, sécurité et environnement.
- Renforcer la culture hygiène, sécurité et environnement (**HSE**) au sein de l'ISSBAT.

3. Activités nécessaires à l'accomplissement de la mission

En se basant sur les objectifs ciblés précités, le Consultant qui sera chargé de la mission, devra fournir au moins les activités décrites ci-après et jugés nécessaires à la bonne exécution de la mission.

Séminaire	Activité	Concepts et contenus clés	Durée en H/J
1	Former les participants aux risques chimiques	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des dangers des produits chimiques : définition d'un produit dangereux, étiquetage, classification • Les risques engendrés par le stockage et le 	1

		<ul style="list-style-type: none"> transfert de produits dangereux • Stockage des produits dangereux • Transfert des produits dangereux • Règles pour les manipulations de produits dangereux • EPI EPC • Propreté des locaux • Exercice d'application & études de cas 	
2	Former les participants aux risques incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Le feu, l'incendie : la combustion, la propagation et les classes de feu • La prévention : les causes de l'incendie • Les conséquences des incendies : humaine, environnementales, financières • Les différents extincteurs : reconnaissance et mode d'emploi approprié au feu • Protection des installations contre les incendies et les explosions • EPI-EPC • Les consignes de sécurité et d'évacuation et leur application • Exercices d'application & étude de cas : réaction de début d'incendie 	2
3	Former les participants aux risques électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Notions sur la réglementation • Définition du risque électrique • Formes d'électrisation- Electrocutation • Les effets du courant sur le corps humain • Domaine de tension • Sensibilisation au risque électrique • Le triangle de sévérité • Les causes prédominantes du risque électrique. • Mesures de protection • Classes de matériel • Les degrés de protection • E.P.I. – E.P.C. • Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique. • Exercices d'application & Etudes de cas 	1
4	Former les participants aux gestes de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des premiers secours en milieu du travail • Notions élémentaires de secourisme • Les positions de sécurité • La réanimation cardiaque • Conduite à tenir devant et pendant un accident (protéger - alerter - secourir) • L'évacuation des blessés • Exercices de simulation 	1
5	Former et assister les participants à la	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de l'élaboration des procédures sécuritaires afin de protéger le mieux 	2

	rédaction des procédures sécuritaires	possible la santé et la sécurité des travailleurs • Exercices d'application : Élaboration et rédaction des procédures sécuritaires relatives à l'ISSBAT	
--	--	--	--

Le consultant est invité à fournir dans sa proposition technique une méthodologie de travail en plus d'un planning détaillé.

Les interventions de l'expert auront lieu sous forme de séminaires et d'ateliers pratiques de travail en proportions horaires égales et doivent aboutir à des documents utilisables par les participants dans leurs spécialités.

Les documents et supports pédagogiques utilisés par le consultant lors des formations doivent être fournis aux participants au début de chaque séminaire, en format numérique et papier.

4. Livrables

Le Consultant est tenu de fournir à l'ISSBAT les livrables suivants :

- Programme prévisionnel détaillé du contenu de la formation validé
- Planning détaillé du déroulement de la mission
- Fiches d'émargement signées par les participants
- Attestations de formation qualifiante
- Supports numériques de formation
- Rapport d'évaluation de la formation
- Rapport final d'exécution de la mission du consultant.

Le calendrier de remise des livrables détaillé sera fixé lors de la négociation conjointement par l'ISSBAT et par le consultant retenu.

5. Durée et lieu de la mission

La mission se déroulera au sein de l'ISSBAT.

La durée pour la réalisation est fixée à **sept (7) H/J** dès la réception du bon de commande par le consultant retenu.

L'expert sera rémunéré de manière forfaitaire selon le livrable et par jour de travail selon les règles de la Banque mondiale en matière de rémunération de consultants individuels.

6. Profil et qualifications de l'expert

L'expert devra justifier les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme supérieur, au moins Bac+ 3.
- Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine HSE.
- Avoir une expertise en HSE (au minimum 3 missions similaires prouvées par des références).

- Avoir participé au préalable à des projets similaires-
- Etre disponible pendant la période fixée pour l'exécution de la mission.

L'expert doit fournir un CV détaillé selon le modèle mis en annexe et fournir la liste des références en lien avec sa mission (date, lieu, durée, type et titre de la mission).

7. Sous-traitance

Le Consultant retenu doit assurer la mission conformément à sa proposition. Il ne peut ni en faire apport à une personne, ni en confier l'exécution à autrui.

8. Responsabilités respectives

LE CONSULTANT

L'expert est tenu d'assurer sa mission conformément à l'état de l'art et aux meilleures pratiques professionnelles dans le domaine. Il doit également fournir à l'ISSBAT les livrables contractuels.

L'expert prend à sa charge son transport, son hébergement et tous les frais engendrés lors de sa mission.

L'INSTITUT SUPERIEUR DES SCIENCES BIOLOGIQUES APPLIQUEES DE TUNIS (ISSBAT)

L'ISSBAT s'engage à mettre à la disposition de l'expert un local pour assurer la formation, ainsi que toutes les données nécessaires à l'exécution de la mission.

L'expert travaillera en collaboration avec la coordinatrice du projet PAQ-DGSE GREEN, le comité pour la qualité, le responsable du **domaine 1** et l'équipe chargée de la sécurité.

9. Soumission

Les manifestations d'intérêts doivent être soumises par voie postale, ou directement livrés au Bureau d'Ordre de l'ISSBAT contre décharge au plus tard le **22/05/2024 à 14 heures**, (cachet du bureau d'ordre de l'ISSBAT faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Sciences Biologiques Appliquées de Tunis

9, Rue Zouheir Essafi, 1006 Tunis.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit être consigné dans une enveloppe fermée et scellée (ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire) portant la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Projet PAQ-DGSE-GREEN de l'ISSBAT

Avis à Manifestation d'intérêt 01/2024 – Prolongation des délais

Recrutement d'un Consultant Individuel pour formation en « Hygiène, Sécurité Et Environnement »

L'enveloppe doit contenir les pièces administratives suivantes:

- 1) Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Directeur de l'ISSBAT ;
- 2) Un Curriculum Vitae selon le modèle annexé;

- 3) Toute autre information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services dessus (brochures, références ou contrats analogues, expériences semblables, disponibilité prouvée des qualifications et toutes autres preuves).

10. Méthode de sélection

La sélection sera fondée sur la méthode de «Sélection des Consultants Individuels» telle que prévue par les Directives de la Banque Mondiale - SÉLECTION ET EMPLOI DES CONSULTANTS, Edition janvier 2011 - révisée en juillet 2014(section V, paragraphe 5.1 à 5.6).

Une commission de sélection évaluera et comparera les candidatures avant d'établir un classement des candidats selon les critères pondérés suivants :

Critères d'évaluation	Barème de notation détaillé sur 100 points	Détail de la notation
Diplômes universitaires	15 points	< (Bac + 3) : 0 point = (Bac + 3) : 10 points > (Bac + 3) : 15 points
Expertise dans le domaine de l'Hygiène, Sécurité, Environnement	50 points	< 5 ans : 0 point = 5 ans : 30 points > 5 ans : 50 points
Expérience dans l'exécution de projet similaire	30 points	03 points pour chaque projet avec un plafond de 30 points (avec pièces justificatives)
Pertinence et planning du programme de formation	5 points	De 0 à 5 points en fonction de la conformité à la demande

Un Procès-Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection. Un score minimal de **70/100** est requis pour être éligible. La commission de sélection établira, à cet effet, une liste restreinte (short-list) constituée des candidats ayant obtenu des scores supérieurs ou égaux au minimum requis.

Le Consultant ayant obtenu le score le plus élevé sera invité à soumettre une proposition technique et une offre financière, avant d'être convié à négocier et conclure le marché.

11. Négociation

Les négociations avec le Consultant ayant obtenu le score le plus élevé porteront essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le programme de la mission et le calendrier détaillé de son déroulement ;
- L'offre financière.

En cas d'accord suite aux négociations, et si les propositions technique et financière sont jugées acceptables, le Consultant sera retenu.

En cas de désaccord et de propositions jugées inacceptables, le Consultant classé en seconde position sera appelé à négocier le contrat de la mission et ainsi de suite.

12. Attribution

L'ISSBAT se réserve la faculté de ne pas donner suite aux candidatures reçues pour cette mission.

Le soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue, ne peut prétendre à aucune indemnité, ni contester pour quelque motif que ce soit, le bienfondé de la décision prise par l'ISSBAT, notamment de l'attribution.

13. Informations complémentaires

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des Termes de références par e-mail à l'adresse électronique suivante : ghofrane.benmiled@issbat.utm.tn et consulter la version numérique des documents afférents à cette mission sur le site web de l'UTM : <http://www.utm.rnu.tn>

14. Confidentialité

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information confidentielle relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause pourrait entraîner l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

15. Conflits d'intérêt

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'ISSBAT doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission. Tout candidat fonctionnaire doit présenter l'autorisation nécessaire pour assurer la mission.

16. Textes de référence

Le consultant est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art.

La responsabilité du consultant envers l'ISSBAT est régie par les directives de la Banque mondiale et, accessoirement, par la réglementation nationale sur les marchés publics (Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014).

17. Annexes

Annexe : Modèle de CV

Annexe

PAQ-DGSE-GREEN ISSBAT CV du CONSULTANT INDIVIDUEL

1. Volet du PAQ :
2. Nom et prénom de l'expert :
3. Date de naissance : Nationalité :
4. Niveau d'études :

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Spécialité
	■
	■
	■
	■
	■

5. Compétences clés :
6. Affiliation à des associations/groupements professionnels :
7. Autres formations
8. Pays où l'expert a travaillé :
9. Langues : (bon, moyen, médiocre)

Langue	Lue	Parlée	Écrite

10. Expérience professionnelle :

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

Compétences spécifiques de l'expert exigées dans le cadre de la mission

①	Planification et mise en œuvre de plans d'actions
②	Pilotage / Coordination de projets d'envergure nationale et internationale
③	Connaissance des structures de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche scientifique
④	Connaissance des directives de la banque mondiale

Détail des compétences spécifiques à la mission	11. Expérience qui illustre le mieux sa compétence pour la mission ¹ , détail des différentes missions (organismes, date, intitulé de projet,) :	
①	Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	

¹ Rajouter autant de ligne (pour une expérience donnée) que nécessaire.

2	Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	
3	Nom des structures : Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	
4	Nom du projet financé par la Banque mondiale: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	

12. Compétences et aptitudes sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc.

13. Aptitudes et compétences organisationnelles

Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) et à la maison, etc.

14. Compétences et expériences personnelles

Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels

15. Information complémentaire

Inclure ici toute information jugée pertinente pour la présente mission: contacts de personnes références, publications, etc.

16. ANNEXES.

Lister toutes les annexes jugées pertinentes pour la mission : exemple : missions d'études et coopération internationale.

J'atteste, en toute bonne conscience, que les renseignements susmentionnés reflètent exactement ma situation, mes qualifications et mon expérience. Je m'engage à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

À Date: *jour / mois / année*

[Signature du Consultant]